

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE : DÉCRYPTER LES IMPACTS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

S'approprier les nouveaux instruments juridiques et stratégiques

2 JOURS, 14 HEURES

GOVERNANCE & ORGANISATION LOCALES

CODE : GIN17

Objectifs de la formation

Comment exploiter les nouveaux dispositifs prévus par la loi Climat et résilience

Identifier les impacts de la loi Climat et résilience sur sa stratégie environnementale

Animée par

■ **Mialot Camille**

Avocat spécialiste en droit public, Associé du cabinet MIALOT AVOCATS,
CABINET MIALOT AVOCATS

Public concernés

- DGS de collectivité; directeur de collectivité; chargé de mission; responsable résilience; directeur juridique, directeur de cabinet, élu(e)s

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants ou Elu(e)s : 1195,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants et autres établissement/entreprises : 1495,00 €HT

Mettre en perspective la loi Climat et résilience avec l'ensemble des dispositifs visant la protection de l'environnement et du climat

- Éléments de droit européen international du climat et objectifs de développement durable
 - L'accélération des dispositifs législatifs pour le climat
 - L'essor du contentieux climatique et les nouvelles responsabilités des collectivités
 - Tour d'horizon de dispositifs efficaces et peu utilisés avant la loi Climat
 - Élaborer une stratégie intégrée adaptation et atténuation du changement climatique: Comment éviter une application de la loi Climat en silo
-

S'approprier de nouveaux instruments de la gouvernance des collectivités au service du climat

- Identifier les nouveaux contours des pouvoirs des maires et présidents d'exécutifs locaux : publicité, projets de parcs éoliens, lutte contre la pollution de l'air...
 - Construire l'autonomie énergétique locale : quels instruments ?
 - Bilan carbone de la collectivité et stratégie territoriale d'atténuation : comment s'acquitter de ses nouvelles obligations ?
 - Connaître les nouveaux dispositifs de la commande publique : spécifications techniques, critères d'attribution, conditions d'exécution, Spaser, coût du cycle de vie...
 - Mettre en place un menu végétarien dans la restauration collective
-

Élaborer une stratégie intégrée d'adaptation aux risques climatiques pour permettre la résilience

- Les nouveaux dispositifs sur la gestion du trait de côte
 - Outils anciens et nouveaux pour la prise en compte des risques climatiques
-

S'appuyer sur les nouveaux dispositifs pour réduire les émissions de CO2 sur son territoire

- Les enjeux des collectivités en matière de réduction d'émission de CO2
 - Créer des Zones à faibles émissions (ZFE)
 - Appréhender le rôle des collectivités en matière de rénovation des bâtiments
 - Les dispositifs pour lutter contre les passoires thermiques
 - La mise en place d'un service public de la rénovation énergétique
-

Renforcer ses actions pour lutter contre l'artificialisation des sols

- L'objectif "Zéro artificialisation nette"
 - Mesurer les impacts de la loi Climat pour les zones commerciales
 - Appréhender les nouvelles contraintes pour les PLU, SCOT
-

S'approprier le cadre juridique relatif à la protection de l'air, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité

- Appréhender les moyens d'action des collectivités pour lutter contre les différentes formes de pollution et préserver la biodiversité
 - Tour d'horizon des nouveaux dispositifs
-

Repenser sa stratégie environnementale au regard de la loi Climat et résilience

- Identifier les nouveaux instruments juridiques pour renforcer sa stratégie sur les mobilités, la construction, l'urbanisme, les risques naturels/climatiques
 - Elaborer un plan d'action pour se mettre en conformité avec ses nouvelles obligations
-

Evaluation des acquis

Dates

Paris	Classe virtuelle
22-23/11/2021	13-14/12/2021
24-25/01/2022	07-08/03/2022
13-14/06/2022	26-27/09/2022
17-18/10/2022	21-22/11/2022
12-13/12/2022	

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel

de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.